
BULLETIN MUNICIPAL



MARGERIE-CHANTAGRET

Numéro 11 2001-2002

LE MOT DU MAIRE



Je suis en place avec mon nouveau Conseil municipal composé d'un tiers de femmes, depuis mars 2001. Nous avons été élus dès le 1^{er} tour avec une très forte majorité. Je tiens à vous en remercier.

J'apprécie le travail, le sérieux et la disponibilité de chacun. J'exprime également mes remerciements au personnel communal. Nous avons beaucoup de tâches à accomplir ensemble.

Actuellement, nous avons le souci du choix d'adhérer à une Communauté de communes ou à une Communauté d'agglomération. Ce choix sera, après étude et réflexion, pris dans l'intérêt de notre Commune, carrefour du Canton, et de nous tous.

Les enjeux financiers pour l'avenir sont très importants.

Le bulletin a pour but de vous informer des travaux réalisés et de ceux qui seront exécutés en fonction des subventions accordées et du budget communal dans un esprit de bon gestionnaire.

Enfin il m'est à coeur de souligner la nécessité, pour la qualité de vie de chacun, du respect des personnes et des biens privés ou communaux.

Cette fin d'année, le Conseil municipal, le personnel communal et moi-même vous adressons nos meilleurs voeux pour 2002.

Marcel FAURE

Légende de couverture

Au premier plan, de gauche à droite : Jean LACHAT - Christiane GONON - Marcel FAURE - Eliane VIALARD - Daniel BREUIL -
Au second plan, de gauche à droite : Michel CHAUVE - Geneviève BEAUCHAUD - Ludovic MONDON - Christine MONTET -
Pascal LACHAT - Odile NEEL - Pierre PHALIPPON - René MORIN - Jean GAUBERT - Pierre GARNIER -

COMMUNIQUONS

Ce onzième Bulletin municipal est le premier de la nouvelle municipalité en place depuis mars 2001.

Il se veut instrument de la communication entre les habitants et leurs élus et l'on espère qu'il répondra aux attentes.

Mais il ne suffira pas à lui seul à assurer une bonne information qui doit être permanente.

Les occasions de rencontre sont nombreuses :

* Les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public. Elles sont en général mensuelles et fixées au premier vendredi du mois à 20 H 30.

Un compte rendu sommaire des décisions prises est affiché en grille extérieure au plus tard huit jours après la réunion.

* Les permanences suivantes sont assurées :

• **Maire : mardi de 17 heures à 19 heures et sur rendez-vous.**

• **Adjoint : samedi de 9 heures à 11 heures à tour de rôle**

(tableau affiché en mairie)

Et rien n'interdit, bien au contraire, les conversations, au hasard des rencontres, avec tous les élus. La convivialité fait aussi partie de leur mission.

Pour toutes vos démarches, le **secrétariat de mairie** est ouvert

- le **mardi de 16 heures à 19 heures**

- le **jeudi de 9 heures à 11 heures**

- le **samedi de 9 heures à 11 heures**

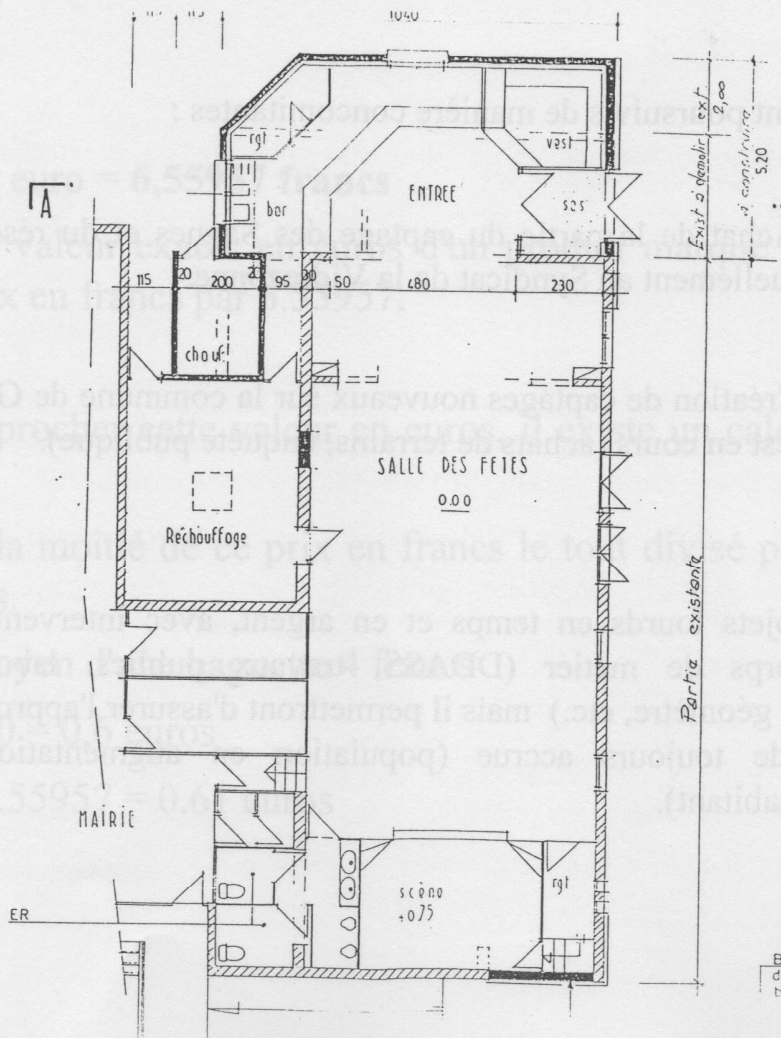
* Aménagement de la RD 5

L'entrée du Bourg lorsque l'on vient de Soleymieux est particulièrement dangereux. A la réfection des réseaux et de la voirie s'ajouteront donc deux éléments destinés à améliorer la sécurité : création d'un espace d'arrêt facilitant l'accès aux commerces, implantation de trottoirs de part et d'autre de la route jusqu'aux dernières maisons avec, en plus du côté droit, aménagement d'une bande piétonnière jusqu'au chemin de Rossigneux.

Par ailleurs, le Conseil municipal a demandé à la Direction de la Voirie départementale de modifier la RD 5 à partir de la croix du Casson afin de ralentir les véhicules.

* Restructuration de la salle des fêtes

Notre salle des fêtes a 25 ans : elle a besoin d'une cure de rajeunissement pour des raisons de vétusté (huisseries) de sécurité (évolution des normes), de commodité (cuisine) et de taille.



PRINCIPAUX TRAVAUX

L'avant projet présente les points forts suivants :

- disparition de la porte ouvrant sur la place, l'entrée se faisant par le côté sud
- transfert de la scène sur le côté ouest
- création d'un bar
- amélioration du sanitaire

Parallèlement, seront acquis différents matériels :

- équipement de la cuisine
- tables et chaises pliantes avec chariot de transport et rangement.

* Amélioration du réseau d'eau potable

Depuis le 1er janvier 1995, notre commune est indépendante en matière d'adduction d'eau et elle gère directement les aspects techniques et financiers de ce service.

Deux projets sont poursuivis de manière concomitantes :

- Achat de la partie du captage des Sagnes et du réseau correspondant appartenant actuellement au Syndicat de la Vidrezonne.

- Création de captages nouveaux sur la commune de Gumières. La phase administrative est en cours (achats de terrains, enquête publique).

Il s'agit de projets lourds en temps et en argent, avec intervention de nombreux services et corps de métier (DDASS, travaux publics, laboratoire d'analyse, hydrogéologue, géomètre, etc.) mais il permettront d'assurer l'approvisionnement face à une demande toujours accrue (population en augmentation, consommation croissante par habitant).

PARLONS EURO

Le 1er janvier 2002, l'euro est là.

Le 17 février 2002, à minuit, le franc n'existe plus.

Les paiements en pièces et billets en francs ne sont plus autorisés. Tous les achats se font en euros.

Jusqu'au 30 Juin 2002, vous pourrez échanger gratuitement vos pièces et billets en francs auprès des Banques, Poste et Banque de France.

Après le 30 juin 2002, vous pourrez échanger vos pièces en francs au Trésor Public ou à la Banque de France pendant 3 ans et vos billets en francs pendant 10 ans.

la conversion :

- Taux officiel : 1 euro = **6,55957 francs**

Pour connaître la valeur exacte en euros d'un produit marqué en francs, il faut diviser ce prix en francs par 6.55957.

Astuce : Pour approcher cette valeur en euros, il existe un calcul rapide et simple :

Prix en francs + la moitié de ce prix en francs le tout divisé par 10 = prix approché en euros.

Exemple : prix moyen d'une baguette 4 francs

$4 + 2$ divisé par 10 = 0,6 euros

calcul exact $4 : 6.55957 = 0.61$ euros

INTERCOMMUNALITE

La presse se fait largement l'écho de la création de communautés de communes et de communautés d'agglomération (nécessitant au moins 50 000 habitants et une ville de 15 000 habitants).

Pour l'instant, notre commune ne fait partie d'aucune communauté de même sept autres communes du canton de Saint-Jean-Soleymieux (Boisset-Saint-Priest, Chazelles-sur-Lavieu, Gumières, Lavieu, Soleymieux, Saint-Georges-Hauteville, Saint-Jean-Soleymieux). Pour leur part, Chenereilles, La Chapelle-en-Lafaye, Luriecq, Marols et Montarcher ont adhéré, il y a cinq ans, à la communauté de communes de Saint-Bonnet-le-Château.

De très nombreuses réunions d'information et de concertation ont eu lieu depuis un an et surtout durant ces derniers mois.

Il semblerait que soit envisagée la création d'une communauté d'agglomération groupant :

- la communauté de communes de Forez Sud autour de Saint-Just-Saint-Rambert
- la communauté de communes de Saint-Galmier
- la commune de Montbrison

sont invitées à y participer :

- les communes du canton de Montbrison
- les huit communes du canton de Saint-Jean-Soleymieux non rattachées à Saint-Bonnet-le-Château
- la commune de Saint-Romain-le-Puy
- la commune de Pralong

Par lettre du 16 octobre 2001, Monsieur le Maire de Montbrison a demandé que ces communes prennent position avant fin novembre quant à leur souhait ou non d'être associées à une réflexion allant dans ce sens, étant précisé que cela ne valait pas engagement définitif.

Conformément à sa profession de foi électorale (orientation "vers le bassin de vie montbrisonnais et de la plaine du Forez") le Conseil municipal dans sa séance du 2 novembre 2001, a décidé à l'unanimité, par vote à bulletin secret, de participer à cette réflexion.

L'affaire est d'importance : une présence active et une vigilance constante sont indispensables pour assurer aux communes rurales et en particulier à la nôtre une place dans les grands ensembles qui se préparent pour l'avenir.

INFORMATIONS DIVERSES

TAUX D'IMPOSITION 2001 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES :

☒ Taxe d'Habitation :	7,00 %
☒ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	11,90 %
☒ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	32,13 %
☒ Taxe Professionnelle :	7,50 %

TARIFS LOCATION DES SALLES (à compter du 1er janvier 2002)

Salle des Fêtes

Habitants de la commune : 100 € Résidents hors commune : 160 €

Restaurants de la commune : 100 € Associations cantonales : 50 €

1 location gratuite dans l'année :

pour chaque Association de la commune et pour le groupement des Classes

Salle des Associations

Pour des apéritifs ou réunions de famille, (sans possibilité de cuisiner)

Habitants de la commune: 32 €

Personne ne résidant pas à Margerie : 64 €

POUBELLES

Il est rappelé que, pour éviter leur surcharge, les poubelles publiques sont normalement réservées aux personnes qui ne peuvent pas sortir et rentrer leur poubelle privée le lundi matin.

Chacun est donc invité à acquérir une poubelle s'il n'en possède pas encore. Comme cela a déjà été fait, un achat groupé est envisagé par la mairie auprès de laquelle on peut s'inscrire aux heures habituelles d'ouverture.

PHOTOGRAPHIE DU BOURG

Au mois de juillet 2000, une photographie aérienne a été prise du Bourg de Margerie. On peut la voir à la mairie aux heures habituelles d'ouverture et s'inscrire pour l'acheter aux conditions suivantes : de 200 à 700 francs suivant le format (de 20x 30 à 50x 75 cm) et le nombre global de commandes.

RELAIS BIBLIOTHEQUE (Médiathèque de la Loire)

On rappelle qu'il y a possibilité d'emprunter gratuitement des livres aux heures habituelle d'ouverture de la mairie



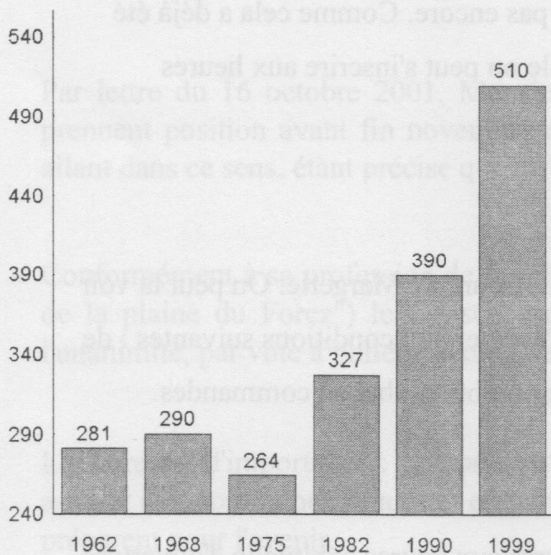
MARS 1999

MARGERIE-CHANTAGRET

Au 8 mars 1999, Margerie-Chantagret compte 510 habitants (258 hommes et 252 femmes), soit une densité de 66 habitants au km². La population est en forte hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 120 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 246 habitants.

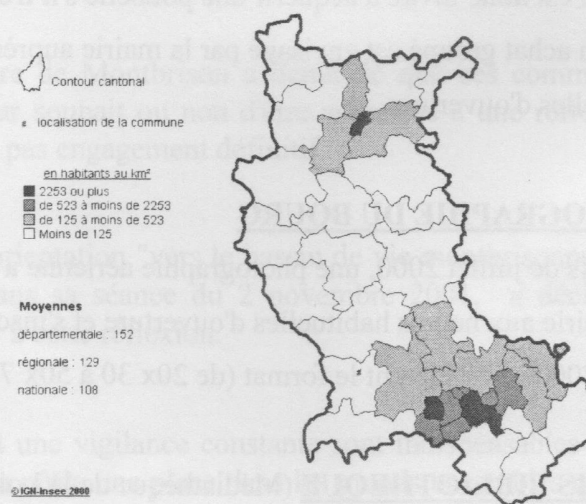


La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 48 naissances et 30 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 18 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 102 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	29	30	48
Décès	27	37	30
Solde naturel	2	-7	18
Solde apparent	61	70	102
Variation de la Population	63	63	120

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

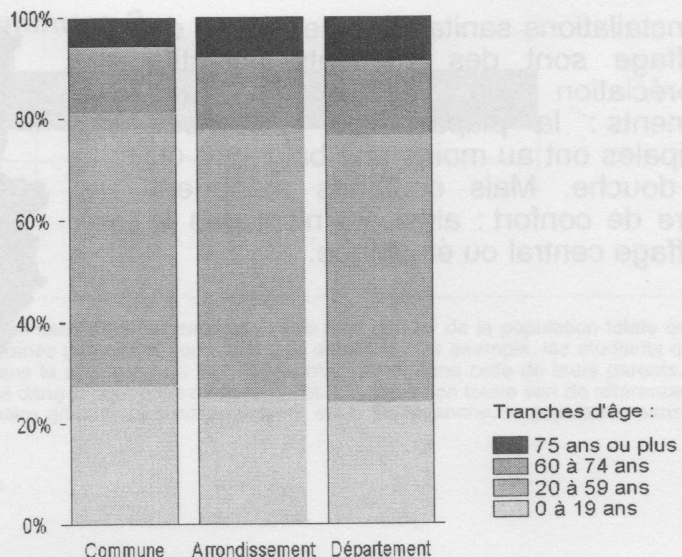
Margerie-Chantagret appartient à l'arrondissement dont Montbrison est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 160 289 habitants, soit une densité de 82 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 9 142 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 746 288 habitants en 1990 à 728 524 habitants en 1999 ; soit une perte de 17 764 habitants.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	390	510	30,8
Arrondissement	151 147	160 289	6,0
Département	746 288	728 524	- 2,4

Source : Insee, recensements de la population

Les jeunes et les seniors

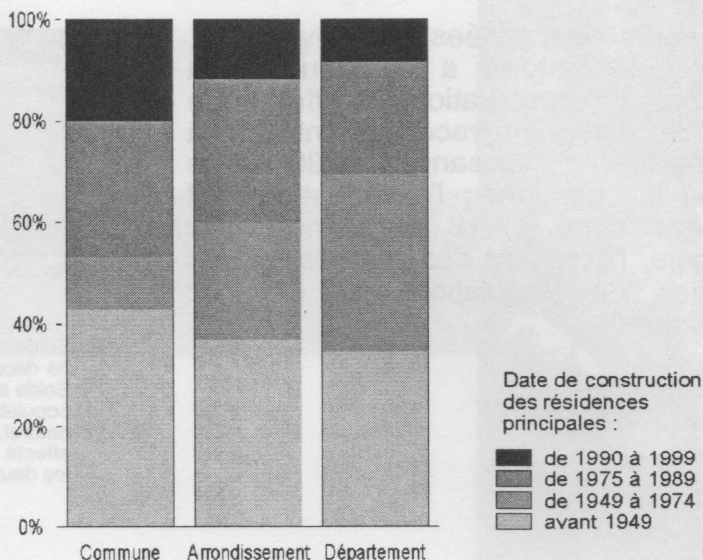
Les jeunes sont nombreux dans la commune. Les 141 jeunes de moins de 20 ans représentent 27,6% de la population alors que cette proportion est de 24,3% seulement dans le département. A l'opposé, les 29 personnes qui ont 75 ans ou plus ne représentent que 5,7% de la population alors que la proportion est de 8,6% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

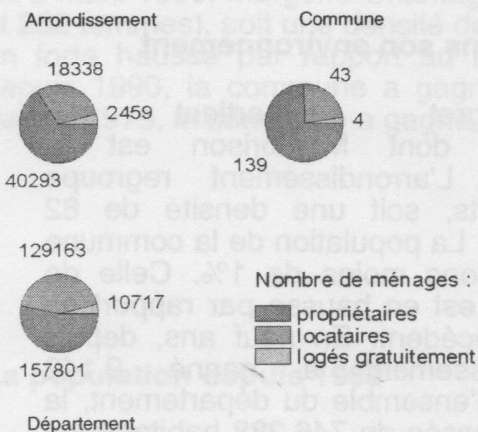
La commune comprend 236 logements : 186 résidences principales et 41 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 9 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est ancien : 129 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 54,7%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 57,6% dans l'arrondissement et de 61,7% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

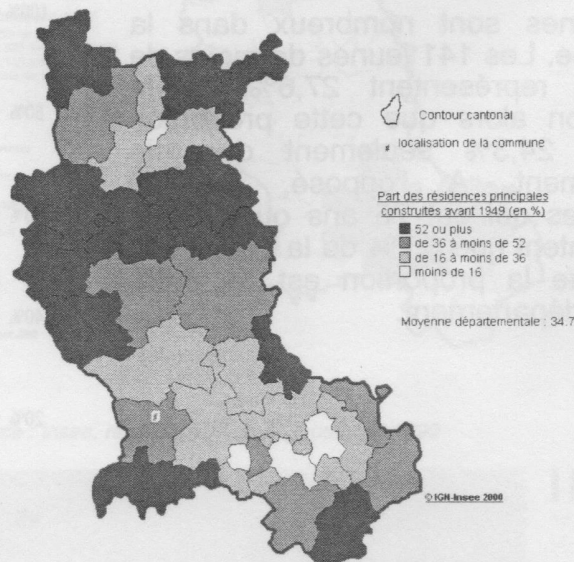
La quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (95,7%). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 74,7% des ménages.



Source : Insee, recensement de la population 1999

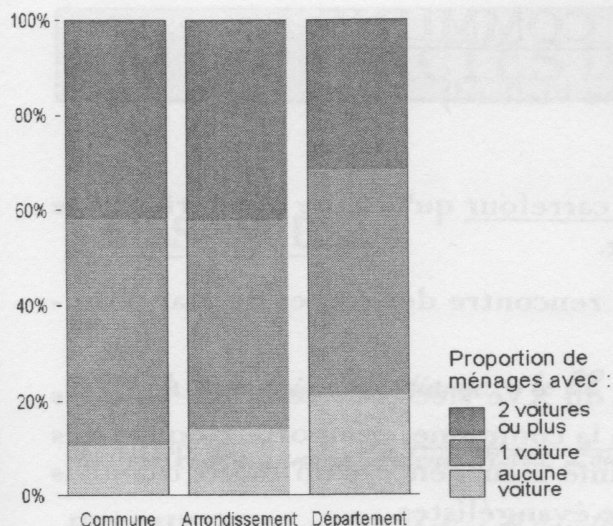
Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche. Mais certaines manquent encore de confort : ainsi, 73 n'ont pas le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'automobile



L'équipement en automobile des habitants de la commune est très élevé : 20 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 89,2% ; dans le département, cette proportion est de 78,7%.

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 510 habitants de la commune, 235 personnes sont actives : 126 hommes et 109 femmes. Au moment du recensement, 32 de ces actifs cherchent un emploi et 203 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 38 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 165 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 162 personnes vont travailler en dehors.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	235	72 706	320 002
hommes	126	40 422	173 346
femmes	109	32 284	146 656
Population active ayant un emploi	203	65 402	278 187
salariés	165	54 982	242 650
non salariés	38	10 420	35 537
Chômeurs	32	7 055	40 820
Taux de chômage (%)	13,6	9,7	12,8

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Dans l'arrondissement, la population active est de 72 706 personnes. Parmi elles, 7 055 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 9,7%. Dans le département, le taux de chômage est de 12,8%.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	41	161	1
Pourcentage d'actifs travaillant...	20,2	79,3	0,5

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour MARGERIE-CHANTAGRET, les chiffres sont les suivants :

Population sans doubles comptes	510
Population totale	521

MARIAGES :

DUCHAMP *Lionel Marcel Nicolas* et HUSER *Christelle Ginette Joël* le 20 janvier 2001

CHABANIS *Charles Antoine* et DUPUY'S *Myriam Jeanne Céline* le 14 juillet 2001

JAYOL *Didier* et REY *Karine* le 28 juillet 2001

MIALON *Michaël Christophe* et PLAGNE *Christelle* le 1 septembre 2001

DECES

GAUCHET *Jeannine Paulette épouse MONTET* - le 3 janvier 2000 à Montbrison

DAMON *Marie Claudine Elise veuve DAMON* - le 4 mars 2000 à Montbrison

VRAY *Henry Joseph* - le 17 mai 2000 à Margerie-Chantagret

BERTHOLET *Stéphane Jean* - le 5 octobre 2000 à Saint Jean Soleymieux

BREYMAND *Marie Adélaïde Yvonne veuve VEAUX* - le 27 novembre 2000 à Saint Galmier

PARASSIN *Guy Norbert Louis Francis* - le 6 janvier 2001 à Saint Priest en Jarez

MONDON *Marie Mathilde Eugénie* - le 23 janvier 2001 à Montbrison